

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

#### **DELIBERATION N°BC/2016.00585**

## CONVENTIONS RELATIVES AUX ECO-ORGANISMES : EXTENSION DU PERIMETRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 38 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 38

#### Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON.

M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,

M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

#### Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER. M. Paul CELLE. M. Jean-Claude CHARVIN. M. Marc CHAVANNE. M. Gilles ESTABLE. Christophe FAVERJON. M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET. M. Marc JANDOT, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER

#### Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2016

VIA DOTELEC - IXBus

042-244200770-20161104-D20160058510-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20161216



### **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016**

# CONVENTIONS RELATIVES AUX ECO-ORGANISMES : EXTENSION DU PERIMETRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Dans le cadre de sa politique de valorisation des déchets, Saint-Etienne Métropole (SEM) a passé plusieurs conventions avec différents éco-organismes comme récapitulées dans le tableau ci-dessous :

NOM ECO- ORGANISME	OBJET CONVENTION	DATE DELIBERATION PRISE PAR SEM	DATE FIN CONVENTION
CONCERNANT LA COLLECTE SELECTIVE EMBALLAGES, PAPIERS, TEXTILES			
Eco- Emballages	Soutien aux performances de tri des emballages des collectivités	Conseil Communauté du 14/11/2011	31/12/2016, reconduction 2017
Eco Folio	Soutien à la collecte et la valorisation des papiers	Bureau Communautaire du 19/09/2013	31/12/2016, reconduction 2017
EcoTLC	Information des citoyens et coordination de la collecte des TLC usagés (Textiles Linges de Maison et Chaussures)	Bureau Communautaire 27/02/2014	12/2019
CONCERNANT LES DECHETERIES			
Eco systèmes	Collecte sélective des <b>DEEE</b> (déchets d'équipements électriques et électroniques)	Bureau Communautaire du 19/03/2015	06/2019
OCAD3E	Organisme coordinateur de la filière <b>DEEE</b> , garant de la politique globale de la filière et de la communication	Conseil Communauté 15/04/2013	27/05/2019
Recylum	Collecte sélective et recyclage des lampes usagées	Bureau Communautaire du 19/09/2013	09/2019
Eco Mobilier	Collecte et de valorisation des déchets d'ameublement	Bureau Communautaire du 19/12/2013	12/2017

L'arrêté n° 244 du 29 juillet 2016 porte au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole aux communes d'Aboën, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois et Saint-Nizier-de-Fornas.

Cette extension de périmètre a des conséquences sur l'ensemble des conventions précédemment citées qui voient leur champ d'intervention augmenté en surface et population.

Ainsi, conformément aux termes des conventions, un courrier en recommandé avec accusé de réception a été adressé à chaque éco-organisme, leur notifiant la modification de périmètre à prendre en compte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les conventions sont inchangées mais les articles ou annexes mentionnant la liste des communes, des déchèteries, la population ainsi que la surface du territoire seront actualisées pour tenir compte de cette modification.

#### Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>prend acte de la notification par courrier en recommandé à chaque éco-organisme de l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017,</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes administratifs relatifs à la modification du périmètre de Saint-Etienne Métropole dans le cadre des conventions avec les éco-organismes cités ci-après : Eco-Emballages ; Eco-Folio ; Ecotlc ; Eco- système ; OCAD3E ; Recylum ; Eco Mobilier ; OCAD3E.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,